

Décision

Générale

colonial

Décision n° 751 2 juillet 1947

n° 751 2

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1947

Date de publication
2 juillet 1947

Date du numéro
31 juillet 1947

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la demande de congé du 26 juin 1947 de M. Bourhis (Eugène), chef de la station météorologique de Djibouti : Vu l'avis favorable du chef du service météorologique de la Côte française des Somalis,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Un congé d'un Mois pour en jouir au Harrar (Ethiopie), est accordé à M. Bourhis (Eugène), chef de la station météorologique de Djibouti, pour compter du 15 juillet 1947. Art. 2. — La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Le Gouverneur, P.-H. SIRIEX.